

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit diluant**

· **Code du produit 229**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU7 Imprimerie et reproduction de supports enregistrés

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU11 Fabrication de produits en caoutchouc

SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

· **Catégorie du procédé**

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Diluant vernis

Solvants

Diluant

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

KECK-CHIMIE

Zone-Industrielle B.P.6

F-67340 Ingwiller

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit

e-mail: [sdb@keck-chemie.com](mailto:sdb@keck-chemie.com)

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

**SECTION 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F; Facilement inflammable

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

(suite de la page 1)

R11: Facilement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant

F Facilement inflammable

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

		(suite de la page 2)
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	méthyléthylcétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 02-2119752542-40-xxxx	acétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2,5%

· **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	méthyléthylcétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 02-2119752542-40-xxxx	acétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2,5%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Ammener les sujets à l'air frais

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Protéger l'oeil intact

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

Never give anything by mouth to an unconscious person.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Vertiges

Perte de connaissance

Etat maladif

Migraine

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

(suite de la page 3)

#### Engourdissement

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

#### · Indications destinées au médecin :

traitement symptomatique

Faire absorber du charbon médicinal

#### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

##### · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

##### · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Sous-produits de combustion incomplète.

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

##### · Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

##### · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

(suite de la page 4)

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### · 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Utiliser des appareils résistant aux solvants

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir éloignées les sources d'incendie

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Porter des chaussures à semelles conductrices

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### · Stockage :

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Matériau approprié pour emballages et canalisations : l'acier ou un acier spécial

Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium

##### · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

(suite de la page 5)

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré  
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement
- **Température de stockage recommandée :** 5 - 30 °C
- **Classe de stockage :** 3A (flammable liquids)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

#### 78-93-3 méthyléthylcétone (50 - 100%)

VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée
--------------	--

IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
--------------------------	--

STEL (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm
-------------------------	--

TWA (Union Européenne)	Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
------------------------	--

#### 67-64-1 acétone (< 2,5%)

VME (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
--------------	---

IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
--------------------------	---

#### · DNEL

#### 78-93-3 méthyléthylcétone

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	31 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	412 mg/kg bw/day (consommateur)
		1 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	106 mg/m <sup>3</sup> (consommateur)
		600 mg/m <sup>3</sup> (ouvrier)

- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Equipement de protection individuel :

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

##### · Protection respiratoire :

Filtre A/P2.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

**Nom du produit diluant**

(suite de la page 6)

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux solvants

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : incolore

· **Odeur :** caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : -86,3 °C

Point d'ébullition : 79 °C

· **Point d'éclair :** -6 °C

· **Température d'inflammation :** 514 °C

· **Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Auto-inflammation :** Non déterminé.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion :**  
inférieure : 1,8 Vol %

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

(suite de la page 7)

<b>supérieure :</b>	11,5 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	105 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,805 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:</b>	290 g/l non ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité :</b>	
<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>cinématique :</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
<b>solvants organiques</b>	100,0 %
<b>eau :</b>	0,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation  
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air  
Formation possible de peroxyde
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** alcalis
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

<b>78-93-3 méthyléthylcétone</b>		
Oral	LD <sub>50</sub> Toxicité aiguë, par voie orale:	3300 mg/kg (rattus)
Dermique	LD <sub>50</sub> Toxicité aiguë: par voie cutanée:	5000 mg/kg (lapin)
		5000 mg/kg (lièvre)
Inhalatoire	LC <sub>50</sub> (4 h) Toxicité aiguë, par inhalation:	40 mg/l (souris)
		34,5 mg/l (rattus)
		LC <sub>50</sub> (8 h) Toxicité aiguë, par inhalation: > 15 mg/l (rattus)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**  
Irrite la peau et les muqueuses.

<b>78-93-3 méthyléthylcétone</b>		
Effet d'irritation de la peau	+	(lapin)

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

(suite de la page 8)

· **des yeux :**

Effet d'irritation.

**78-93-3 méthyléthylcétone**

Effet d'irritation des yeux + (lapin)

· **Sensibilisation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Peut irriter les voies respiratoires.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

Danger par résorption dermique.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Irrite la peau et les muqueuses.

Peut irriter les voies respiratoires.

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

· **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

**78-93-3 méthyléthylcétone**

EC <sub>50</sub> -Toxicité sur les daphnies	(48h) 1682-5091 mg/l (Daphnia magna)
EC <sub>5</sub> -Toxicité sur les bactéries	(16h) 1150 mg/l (Pseudomonas putida)
IC <sub>5</sub> -Argentoxizität	(168h) 4300 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
LC <sub>50</sub> -Toxicité pour les poissons	(24h) > 5000 mg/l (Goldfish (Carassius auratus))
	(96h) 4600 mg/l (Leuciscus idus)
	(96h) 3220 mg/l (fathead minnow (Pimephales promelas))
LC <sub>50</sub> -Daphnientoxizität	(48h) 8900 mg/l (Daphnia magna)
No Observed Effect Concentration (aquatic)	(16h) 1150 mg/l (Pseudomonas putida)
	(8d) 4300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Degré d'élimination :**

**78-93-3 méthyléthylcétone**

biologische Abbaubarkeit (Biodegradation) > 70% (.)

· **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

· **Composant :** The product is insoluble and floats on water.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Peu soluble, flotte.

· **Autres indications écologiques :**

· **Valeur DCO :**

**78-93-3 méthyléthylcétone**

chemischer O<sub>2</sub>-Bedarf (CSB)(Chemical Oxygen demand) 0,00244 g O<sub>2</sub>/g (.)

· **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :** contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

**Nom du produit diluant**

(suite de la page 9)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aucune disposition sur les eaux usées.

· **Code déchet :**

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 12

Waste generated from production, formulation, application and removal of paints and varnishes - waste paint and varnish other than those mentioned in 08 01 11.

Please check the waste code from the origin in your company.

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

**NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

**SECTION 14: Informations relatives au transport**· **14.1 No ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1193

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**· **ADR**1 1 9 3 É T H Y L M É T H Y L C É T O N E  
(MÉTHYLÉTHYLCÉTONE)· **IMDG, IATA**ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL  
KETONE)· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

**Nom du produit diluant**

(suite de la page 10)

· **IMDG, IATA**

· **Class** 3 *Flammable liquids.*  
· **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**  
· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**  
· **Polluant marin :** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: *Liquides inflammables.*  
· **Indice Kemler :** 33  
· **No EMS :** F-E,S-E

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**  
· **Quantités limitées (LQ)** 1L  
· **Catégorie de transport** 2  
· **Code de restriction en tunnels** D/E

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1193, ÉTHYLMÉTHYL CÉTONE (MÉTHYLÉTHYL CÉTONE), 3, II

**SECTION 15: Informations réglementaires**

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE :**

*Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux*

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

*Xi Irritant*

*F Facilement inflammable*

· **Phrases R :**

*11 Facilement inflammable.*

*36 Irritant pour les yeux.*

*66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*

*67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· **Phrases S :**

*9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.*

*16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.*

*23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.*

*26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.*

*51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.*

*60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.*

· **Prescriptions nationales :**· **Indications sur les restrictions de travail :**

*Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes*

(suite page 12)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

### Nom du produit diluant

(suite de la page 11)

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	50 - 100

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

TRGS 500: "precautions: minimum standards"

TRGS 600 "Substitution"

TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "

TRGS 800 "Fire protection measures"

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

bw: bodyweight

Langz., Langzeit: chronic exposure,

akut: acute (exposure)

lokal: local effects

system., systemisch: systemic effects

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC<sub>50</sub>: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing

LD<sub>50</sub>: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing

LD<sub>0</sub>: lethal concentration for 0 percent

LD<sub>0</sub>: lethal dose for 0 percent

nb / n.b. : not determined

theoret. O<sub>2</sub>-Bedarf: theoretical oxygen demand

chem. O<sub>2</sub>-Bedarf: chemical oxygen demand

AOX: adsorbable organically bound halogens

TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)

Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

inh., inhal., inhalativ : inhalative

n.a.: non applicable

(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published

Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water

n.v.: not available

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.01.2014

Révision: 20.01.2014

**Nom du produit diluant**

(suite de la page 12)

*Susp.: suspension**H: le produit est résorbant par la peau**Algentoxizität: toxicity for algae**Bakterientoxizität: toxicity for bacteria**Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia**Fischttoxizität: toxicity for fishes**biologische Abbaubarkeit: biodégradation**DOC: dissolved organic carbon**Halbwertszeit: half-life**((\*)) long-term exposure, local effects**((\*\*)) long-term exposure, systemic effects**((\*\*\*) acute exposure, local effects**((\*\*\*\*)) acute exposure, systemic effects**DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization**EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)**OECD: OCDE Ligne directrice**dry weight, dry matter = matière sèche**.. Sources. <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>**.\* **Données modifiées par rapport à la version précédente***